

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DU PREFET
Bureau de la Sécurité
et de la Prévention de la Délinquance
pref-prevention-delinquance@pas-de-calais.gouv.fr
VIDEOPROTECTION
N° **84-CAB-BS PD-2013**.

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETÉ PREFECTORAL
DU 9 JANVIER 2013 PORTANT COMPOSITION DE
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES
SYSTEMES DE VIDEO-PROTECTION**

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret modifié n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo-protection pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, notamment les articles 7 à 9 ;

Vu le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 9 janvier 2013 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéo-protection ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2013 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéo-protection est modifié comme suit :

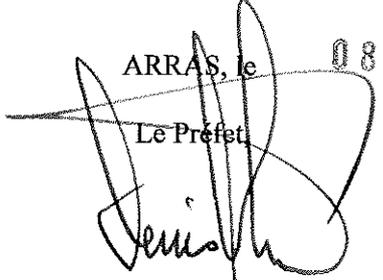
« La commission départementale des systèmes de vidéo-protection est constituée comme suit pour une durée de trois ans :

Personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence :

Titulaire : M. Jérôme CHAUB - CCI Côte d'Opale

Suppléant : M. Jean-Michel ROUSSEL - CCI Côte d'Opale

Article 2 : Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

ARRAS, le 08 FEV. 2013
Le Préfet

Denis ROBIN.

Copie destinée à

- M. Pascal GASTINEAU
- Mme Véronique DELLELIS
- M. Claude FÉRET
- M. Bruno MAGNIER
- M. Gaël PINSON
- M. Philippe SUISSE
- M. M. Jérôme CHAUB
- M. Jean-Michel ROUSSEL